

—Madame Sonia Corriveau, Conseillère politique, Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Condition féminine

—Madame Mélanie Harvey, Attachée de presse, Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Condition féminine

—Madame Johanne Dumont, Sous-ministre adjointe, Secrétariat à la condition féminine, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

—Madame Christiane Lussier, Responsable des relations internationales et des affaires intergouvernementales, Secrétariat à la condition féminine, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

—Monsieur François Plante, Conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, Ministère du Conseil exécutif

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

59758

Gouvernement du Québec

### Décret 588-2013, 12 juin 2013

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de l'École nationale d'administration publique

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 des lettres patentes accordées à l'École nationale d'administration publique par le décret numéro 260-92 du 26 février 1992, le conseil d'administration de l'École se compose de seize membres;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 3 de ces lettres patentes, sept personnes sont nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation du ministre, dont notamment au moins deux personnes exerçant une fonction de direction ou de gestion dans des organismes publics ou parapublics dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de ces lettres patentes, sous réserve du troisième alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1), toute vacance est comblée en suivant le mode prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 889-2011 du 7 septembre 2011, madame Suzanne Marquis était nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'École nationale d'administration publique, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

QUE monsieur Jean Rochette, directeur de projet – construction d'un amphithéâtre multifonctionnel, Ville de Québec, soit nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale d'administration publique, à titre de personne exerçant une fonction de direction ou de gestion dans des organismes publics ou parapublics dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de madame Suzanne Marquis.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

59759

Gouvernement du Québec

### Décret 589-2013, 12 juin 2013

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 des lettres patentes accordées à l'École de technologie supérieure par le décret numéro 261-92 du 26 février 1992, le conseil d'administration de l'École se compose de seize membres;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *d* de l'article 3 de ces lettres patentes, deux personnes provenant du milieu universitaire, interne ou externe, ou du milieu collégial sont nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de ces lettres patentes, le mandat des personnes visées aux paragraphes *b* à *f* de l'article 3 ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 539-2010 du 23 juin 2010, madame Monique Laurin était nommée de nouveau membre du conseil d'administration de l'École